

Bureau du Comité de Direction du 2 novembre 2018

Présidence : Rémy FEMENIA

Membres présents : Thierry BRIAND, Maurice JOUBIN, Rémy MOULIN, Pierre-Yves NICOL.

Invité : Jean-Yves LE DENMAT, Président de la commission sportive départementale.

Félicitations

Le Comité de Direction adresse ses félicitations à Aline COUFFIN pour la naissance de son fils Corentin.

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances aux familles de :

- Madeleine OLLIVIER-HENRY, mère d'Alain, membre du Comité de Direction
- Gilbert CHARON, ancien membre du Comité de Direction de la LBF
- Patrice THOMAS, dirigeant de Dinan Léhon FC.

➤ **Intervention du Président : Rémy FEMENIA**

- Evoque le dossier du club de BOURBRIAC AS suite à l'accident dont a été victime le joueur Gabriel PERENNEZ, le dimanche 23 septembre, lors de la rencontre opposant le club de Bourbriac AS à Guingamp Mayotte sur le terrain de Kerpaour.

Les équipements situés dans l'enceinte du collège de Kerpaour, propriété du département, sont implantés sur la ville de Grâce.

La Ville de Guingamp assure l'entretien des installations sportives du complexe dont le terrain de football.

Le terrain a été classé en 2012, niveau 6, par la commission régionale des terrains. La durée de validité de l'homologation est de 10 ans.

La dernière autorisation d'ouverture au public (AOP) délivrée par la ville de Grâce a été fournie en date du 14 février 2012.

Un rappel de la chronologie des faits :

Lors de la rencontre du 23 septembre, le joueur Gabriel PERENNEZ s'est blessé, sur une action de jeu. La rencontre a été définitivement arrêtée suite à cette blessure.

Le jeudi 4 octobre, Pierre-Yves Nicol, membre de la commission régionale des terrains, est allé sur le terrain après en avoir informé les élus de Grâce et de Guingamp, accompagné de son collègue Yvon Trifol, membre de la commission des terrains, qui avait préparé le dossier d'homologation en 2012. Ils ont constaté que les installations étaient identiques au relevé de 2012.

Depuis ce fait, tous les dimanches des rencontres se disputent sur ces installations.

Le District rappelle qu'il prend en compte l'attribution des terrains par les municipalités pour l'établissement des calendriers.

Le 19 octobre : réunion de la commission sportive. La commission dit que la réclamation posée ne peut être prise en compte et donne match à rejouer au 28 octobre.

Le 28 octobre : les 2 équipes sont bien présentes sur les installations de Kerpaour.
45 minutes avant le coup d'envoi conformément à l'article 46 des règlements LBF, le secrétaire de Bourbriac AS, Benjamin ROUE, pose une réserve d'avant match sur la conformité des installations.

Les réserves sont confirmées le dimanche 28 octobre à 16h23 à partir de la boîte mail du club au motif que les conditions de jeu ne garantissent pas la sécurité des joueurs.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Bureau rappelle que l'interdiction d'utiliser un terrain relève d'un arrêté municipal, à défaut d'une décision de l'arbitre. En l'absence d'un arrêté municipal ou d'une décision de l'arbitre, la rencontre devait se dérouler.

En conséquence, le Bureau demande à la commission sportive de se saisir de ce dossier.

Les membres du Bureau regrettent cette blessure et souhaitent un prompt rétablissement au joueur Gabriel PERENNEZ.

- Fait un point sur les travaux du bureau des techniciens et présente les différents devis.
Le Bureau valide les travaux de chauffage, carrelage et électricité.

➤ **Intervention du Secrétaire Général : Rémy MOULIN**

- Evoque l'état des licenciés arrêté au 31 octobre.
- Fait part d'un dossier de demande d'honorariat de Michel COURCOUX transmis par la CDA avec avis favorable. Le Bureau confirme l'avis favorable et demande au secrétariat de le faire suivre le dossier à la Ligue.

➤ **Intervention du Trésorier : Thierry BRIAND**

- Fait un rendu du contrôle URSSAF.
- Evoque la demande de rupture conventionnelle de l'agent de service. Il précise que cette procédure doit faire l'objet d'un accord entre les parties. A cet effet, une rencontre est prévue le 8 novembre afin d'en définir les modalités et d'en chiffrer les incidences financières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Le Président du District

Le secrétaire Général

Rémy FEMENIA

Rémy MOULIN